

**DEL/2023/UR/98**  
**ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**  
**D'UNE HABITATION sise 13 IMPASSE VANDEMEULEBROUCK,**  
**PARCELLES CADASTRÉES AV 376-377-378-379**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent, lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du Conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste. En effet, pour pallier la dégradation d'un bien, la commune peut constater son état d'abandon et déterminer l'ensemble des travaux à réaliser pour y remédier. En cas de carence du propriétaire, cette procédure peut déboucher sur l'expropriation.

L'habitation sise 13 impasse Vandemeulebrouck, parcelles cadastrées AV 376-377-378-379 semble inhabitée depuis le décès de sa propriétaire Madame Thérèse TIBERGHIEU le 24 janvier 2008 et présente un état d'abandon manifeste.

Pour permettre d'engager la procédure il convient de rappeler les démarches effectuées au préalable.

Vu le courriel en date du 17 février 2023 de Madame Sophie DUMORTIER, inspectrice des Finances Publiques, nous informant que les taxes foncières de 2021 et 2022 ne sont pas réglées. Elle précise également les coordonnées de Madame Marie Ange TIBERGHIEU, fille de ladite défunte ;

Vu le courrier en date du 24 février 2023 portant mise en demeure de mettre fin aux désordres et au non-entretien manifeste dudit immeuble, adressé à l'étude notariale de Maître Lancelin, en charge de la succession de Madame Thérèse TIBERGHIEU ;

Vu l'entretien par le Centre Technique Municipal (CTM) de la ville de Hem tous les ans depuis près de 5 ans sur ladite propriété pour l'entretien de la végétation dépassant sur le domaine public ;

Vu le procès-verbal joint de constatation de l'état d'abandon manifeste de l'habitation sise 13 Impasse Vandemeulebrouck en date du 14 juin 2023, notifié à l'étude notariale de Maître Lancelin à Lille le 22 juillet 2023 ;

En outre, pour engager cette procédure l'immeuble doit présenter des signes d'abandon manifeste ;

Considérant que la propriétaire de l'immeuble situé 13 Impasse Vandemeulebrouck, cadastrées parcelles AV 376-377-378-379 est décédée le 24 janvier 2008.

Considérant qu'une succession est ouverte à l'étude notariale de Maître Lancelin mais que les différents échanges avec ladite étude notariale n'ont pas permis de trouver des héritiers

Considérant que les taxes ne sont plus acquittées depuis 2021 et que la publicité foncière ne révèle aucune mutation depuis le décès de sa propriétaire

Considérant qu'un courrier de mise en demeure a été adressé le 19 octobre 2021 à la succession de Madame Thérèse TIBERGHIEU à l'étude notariale de Maître Lancelin pour que soit procédé à l'élagage, la coupe des arbres encombrants le domaine public

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 10 octobre 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY  
Rafik BZIOUI ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Sana EL AMRANI, ayant donné procuration à Clémentine NOUQUERET  
Karima CHOUIA, ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART

et l'évacuation des déchets dans les délais les plus brefs mais qu'aucun des travaux, indispensables au respect de la tranquillité publique, n'ont été effectués et que l'élagage et la coupe des arbres sont réalisés par la commune à frais avancés ;

Considérant qu'en effet il a été constaté que :

- L'immeuble ne semble abriter aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu depuis plusieurs années.
- Le terrain est envahi d'une végétation dense et abondante qui empiète sur le domaine public.
- Que les courriers notamment de publicité ne sont pas retirés
- Les murs de la façade sont envahis par la végétation, empêchant l'accès à la porte d'entrée.
- Les haies ne sont plus entretenues et empêchent l'accès au trottoir.

Considérant que l'immeuble n'a fait l'objet d'aucun entretien ou remise en état depuis plusieurs années ;

Considérant que l'état d'abandon général a été signalé à plusieurs reprises par des riverains ;

Au vu des dispositions prévu par les articles L2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite en conséquence le conseil municipal à délibérer pour l'autoriser à engager la procédure d'état d'abandon manifeste.

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux,

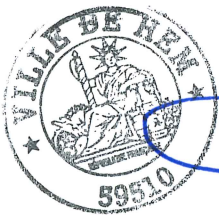
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble en état d'abandon manifeste.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'état d'abandon manifeste de l'habitation situé au 13 Impasse Vandemeulebrouck, cadastrée parcelles AV 376-377-378-379.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette procédure.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

DEL/2023/UR/98



ID : 059-215902990-20231005-DEL2023UR98-DE

